

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2008

**Membres présents** : Mmes ANCIEN Raphaëlle, KLEIN Bernadette, OLENDER Christine, M.M. SIMON Roland, FAFET Sébastien, FAVRE Christian, FAVREL Claude, GUILLAUMIN Paul-Alexandre, MATHIEU Jean-Louis, ROYER Alain, SCHARFF Christophe.

**Membres absents excusés** : ANCORA Brigitte, LECLAIRE Josyane, CLEVENOT Jean-François, PERIN Roberto. (4 procurations)

**Membres absents** : /

#### **BUDGET PRIMITIF 2008**

Après avoir examiné le projet du budget primitif de l'exercice 2008 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé et voté à l'unanimité le budget primitif 2008 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 734 225,31 €
- section d'investissement : 994 428,21 €

#### **TAUX DES TAXES**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de laisser inchangé le taux d'imposition sur le foncier non bâti.

- 8,30 % pour la taxe d'habitation, 7,95 % pour le foncier bâti et 61,29 % pour le foncier non bâti.

#### **DELEGATION AU MAIRE**

Le conseil municipal a accordé une délégation au Maire au titre de l'article L.2122-22 pour toute la durée de son mandat.

#### **DELEGUE A L'AGURAM**

Le conseil municipal a désigné comme représentant à l'AGURAM, monsieur Claude FAVREL.

#### **LOYER COMMUNAL**

Le conseil municipal a décidé de louer le logement 1 rue du Grand Chaté, à Madame TISSERAND professeur des école à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 au prix de 560 € par mois. Ce loyer sera révisable tous les ans selon indice de référence des loyers.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal a décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer le poste existant à temps partiel.

## **CADEAUX DIVERS**

Le conseil municipal a décidé d'autoriser des dépenses afférentes à l'achat de cadeaux pour des occasions particulières (départ retraite, anniversaire de mariage, etc...) et de fixer à le montant de ces achats à 250 € maximum par cadeau.

## **CORRESPONDANT COMMUNAL DE LA SECURITE ROUTIERE**

Le conseil municipal a désigné comme correspondant de la sécurité routière, monsieur Jean-Louis MATHIEU.

## **SUBVENTION**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 50 € à l'Association la Pédiatrie Enchantée.

## **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Les services fiscaux ont demandé au conseil municipal de proposer 12 titulaires et 12 suppléants outre le Maire, pour faire partie des membres de la commission communale des impôts directs. Il sera retenu et désigné par ces mêmes services, 6 titulaires et 6 suppléants.

## **DIVERS**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas subventionner : la Ligue contre le cancer, la prévention routière, le FNATH (association des accidentés de la vie).  
Il a été désigné quelques membres de la commission communale des impôts directs parmi les membres du conseil municipal.